

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 02 octobre 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Madame Huguette Benoit  
Monsieur Rémi Tétreault  
Madame Noëlle Jodoin

Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent et agi à titre de secrétaire d'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

.....

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

.....

### 1- Adoption de l'ordre du jour

### 2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 11 septembre 2017.

### 3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

### 4- Administration générale

4.1 Demande pour un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

4.2 Municipalité alliée contre la violence conjugale.

4.3 Droits de mutation.

4.4 Assurances collectives.

### 5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Demande au ministère de la Sécurité publique concernant les formations webinaire.

5.2 Location d'un droit d'accès aux bornes-sèches.

5.3 Mandat à Épandage Synida relativement à la borne sèche chez monsieur André Godère.

5.4 Location d'un droit d'accès et du coût de l'électricité à la borne-sèche de Ferme Ludrey.

5.5 Nomination de monsieur Pierre-Luc Normandin à titre de responsable du dossier des premiers répondants.

5.6 Achat de divers items.

5.7 Démission de monsieur Jocelyn Lusignant à titre de pompier volontaire.

**6- Transport routier**

- 6.1 Espace supplémentaire pour entreposage.
- 6.2 Droit de passage pour la saison de Quad 2017-2018.
- 6.3 Adjudication de la soumission pour la réfection des trottoirs.
- 6.4 Formation concernant la sécurité sur les chantiers.
- 6.5 Formation de secourisme.
- 6.6 Réparation du tracteur Steiner
- 6.7 Mise à jour des trousse de premiers soins.

**7- Hygiène du milieu**

- 7.1 Offre de services pour la mesure des boues.

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

- 8.1 Demande de dérogation mineure en faveur de Ferme Beaudry & Fils inc. (distance séparatrice).
- 8.2 Demande de dérogation mineure en faveur de Fiducie Famille Guilbert (bâtiment accessoire dans la marge avant).

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

- 9.1 Cabane pour les marqueurs.
- 9.2 Toile pour la patinoire.
- 9.3 Déshumidificateur au local des Fermières.
- 9.4 Postes à afficher pour la patinoire.
- 9.5 Module de jeux (inspection).
- 9.6 Subvention pour le spectacle de Noël.
- 9.7 Module de jeux d'eau.
- 9.8 Utilisation du stationnement extérieur du centre communautaire.

**10- Avis de motion**

Aucun item.

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

**12- Affaire(s) nouvelle(s)**

- 12.1 Paiement du décompte # 1 pour travaux effectués par Pavage Maska.
- 12.2 Protection pour une police accident concernant les cadres et dirigeants.
- 12.3 Paiement du décompte progressif # 1 à Excavation Réal Couture inc.

**13- Période de questions**

**14- Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 342-10-2017**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Paiement du décompte # 1 pour travaux effectués par Pavage Maska.
  - 12.2 Protection pour une police accident concernant les cadres et dirigeants.
  - 12.3 Paiement du décompte progressif # 1 à Excavation Réal Couture inc.
- 9.5 est retiré.

## **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017**

### **Résolution 343-10-2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 telles que rédigées.

Monsieur Luc Tétreault se joint à la table des délibérations à 20H05.

## **ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **3.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 344-10-2017**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 27,732.68\$, les comptes payés au montant de 53,445.46\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 02 octobre 2017 au montant de 88,931.91\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Demande pour un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables**

#### **Résolution 345-10-2017**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'établir une politique relativement à un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables lors du prochain budget 2018.

*Madame Huguette Benoit se retire de la table des délibérations pour le sujet suivant.*

### **4.2 Municipalité alliée contre la violence conjugale**

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

#### **Résolution 346-10-2017**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de proclamer la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, municipalité alliée contre la violence conjugale.

*Madame Huguette Benoit reprend son siège à la table des délibérations.*

#### **4.3 Droits de mutation**

Les élus prennent connaissance de la suggestion que le législateur offre aux municipalités pour augmenter le taux de base d'imposition qui excède 500,000\$.

#### **Résolution 347-10-2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre acte de l'offre suggéré.

#### **4.4 Assurances collectives**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

#### **Résolution 348-10-2017**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective

auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Municipalité Saint-valérien-de-Milton accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Demande au ministère de la Sécurité publique concernant les formations webinaire pour les pompiers**

Considérant que les cours de formation pour les pompiers sont de plus en plus élevés;

Considérant que les personnes intéressées ont des horaires de plus en plus chargés;

Considérant qu'il existe plusieurs possibilités de formation dans plusieurs domaines via le site web;

#### **Résolution 349-10-2017**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au ministère de la Sécurité publique d'offrir des formations Webinaire pour la partie théorique pour la formation des pompiers avec un délai et d'offrir aussi les examens requis pour l'obtention de leur reconnaissance d'étude.

### **5.2 Location d'un droit d'accès aux bornes-sèches**

#### **Résolution 350-10-2017**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil autorise des dépenses au montant de 450\$ pour la location d'un droit d'accès déneigé pour l'année 2017-2018 à la borne-fontaine sèche de la Municipalité chez monsieur François Bérubé, 633 Grande Ligne à Saint-Valérien-de-Milton et chez madame Réjeanne Goyette, 1510, 6<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton.

Sur même proposition, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise le Maire ou le Maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer avec monsieur Bérubé et madame Goyette, le document préparé à cet effet par la Municipalité.

### **5.3 Mandat à Épandage Synida relativement à la borne sèche chez monsieur André Godère**

Considérant qu'il y a une borne sèche pour lutter contre les incendies sur la propriété de monsieur André Goderre sis au 1627 11<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il faut déneiger l'accès à la borne sèche sur le bord du 11<sup>e</sup> rang et un emplacement afin de permettre aux camions d'incendie de se stationner lors d'interventions;

#### **Résolution 351-10-2017**

Il est proposé monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de signer une entente à intervenir avec Épanrages Synida inc. pour le déblaiement de la neige pour l'accès aux camions à la borne sèche et le stationnement nécessaire pour la somme forfaitaire de 450\$ pour l'année 2017-2018 et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

*Monsieur Luc Tétreault déclare qu'il a des intérêts pécuniaires dans le point suivant et se retire de la table des délibérations.*

#### **5.4 Location d'un droit d'accès à la borne-sèche de Ferme Ludrey**

Considérant que la municipalité utilise une fosse à purin désaffectée, propriété de Ferme Ludrey, à titre de réservoir d'eau en cas d'incendie ;

Considérant que le site doit être déneigé en tout temps pour avoir accès en cas d'urgence ;

Considérant les frais donnés aux autres propriétaires où sont situés les bornes sèches ;

#### **Résolution 352-10-2017**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer un coût de 450\$, taxes en sus, pour l'entretien d'hiver du chemin d'accès à la borne sèche sis sur la propriété de Ferme Ludrey ainsi que les coûts d'électricité s'y rattachant pour la saison 2017-2018 et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

*Monsieur Luc Tétreault reprend son siège à la table des délibérations.*

#### **5.5 Nomination de monsieur Pierre-Luc Normandin à titre de responsable du dossier des premiers répondants**

Considérant le congé sabbatique de monsieur Philippe Deslandes;

Considérant, qu'il y lieu de procéder à la nomination d'un officier qui sera responsable du dossier « Premiers répondants » en attendant le retour de monsieur Deslandes;

#### **Résolution 353-10-2017**

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer monsieur Pierre-Luc Normandin responsable du dossier des premiers répondants en attendant la fin du congé sabbatique de monsieur Philippe Deslandes.

#### **5.6 Achat de divers items**

Considérant que l'achat de plusieurs items avaient été prévues au budget immobilisation 2017;

Considérant que suite à l'analyse des besoins du Service par les officiers certains achats devraient être réalisés pour maintenir son degré d'efficacité;

Considérant que suite à la pratique sur la désincarcération certains équipements seraient utiles pour faciliter le travail des intervenants;

Considérant qu'il reste un solde budgétaire de 14,298.95\$;

### **Résolution 354-10-2017**

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'achat des items suivants :

- 4 radios portatifs avec chargeurs, antennes, microphones, et batteries au coût total de 3,076 \$ plus taxes applicables;
- 1 lampe de scène portative avec chargeur au coût de 959\$ plus taxes applicables;
- 4 boyaux 1 ¾ jaune au coût total de 844\$ plus taxes applicables;
- 4 boyaux 4 pouces Mégaflo rouge au coût total de 1,640\$ plus taxes applicables;
- 2 crochets d'encrage pour stabilisation (désincarcération) au coût total de 256\$ plus taxes applicables;
- 2 chaînes pour désincarcération au coût total de 256\$ plus taxes applicables;
- Un ventilateur électrique à pression positive au coût de 3,485\$ plus les taxes applicables;

Pour un grand total de 12,090.77\$ taxes incluses.

### **5.7 Démission de monsieur Jocelyn Lusignant à titre de pompier volontaire**

Les élus prennent connaissance de la lettre de démission de monsieur Jocelyn Lusignant à titre de pompier volontaire.

Le conseil municipal remercie monsieur Lusignant pour tous les loyaux services rendus aux citoyennes et citoyens de Saint-Valérien-de-Milton lors de ses fonctions au sein du service de sécurité incendie.

## **TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Espace supplémentaire pour l'entreposage**

Considérant qu'il manque d'espace pour entreposer divers équipements dont la génératrice;

Considérant qu'une suggestion est soumise pour effectuer un plancher de ciment dans l'entrepôt derrière la salle de conseil;

### **Résolution 355-10-2017**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prévoir au budget 2018 la confection d'un plancher de ciment dans l'entrepôt existant mais qu'en attendant, qu'une couche de gravier soit épandue.

### **6.2 Droit de passage pour la saison de Quad 2017-2018**

Considérant que le Club 3 & 4 roues du comté de Johnson soumet une demande de droit de passage afin de circuler sur notre territoire;

Considérant que cette demande nous est soumise à tous les ans ;

### **Résolution 356-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- d'autoriser le club 3 et 4 roues du comté de Johnson à traverser le chemin Bernier, le rang de l'Égypte, le Petit 10<sup>e</sup> rang, le 11<sup>e</sup> rang et d'utiliser le tronçon à partir du 1396 Principale jusqu'au chemin d'Upton sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et ce, avec l'accord des propriétaires et que l'entretien de la signalisation routière sur nos chemins soit faite par nos employés afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes et des autres usagers de la route conformément à la loi sur les véhicules hors route. Que les ponceaux qui ne servent plus ou qui sont vétustes soient enlevés.
- D'accorder la modification du droit de passage jusqu'au 1396 rue Principale ;
- D'ajouter au droit de passage actuel une longueur de 1.5 kilomètre dans le 21<sup>e</sup> rang jusqu'à la limite de la municipalité d'Upton et du 11<sup>e</sup> rang sur une longueur de 4.3 kilomètres dans le but de former une jonction avec la municipalité d'Upton à cause de la fermeture du pont du 5<sup>e</sup> rang à Saint-Théodore d'Acton ;
- Un droit de passage sur le Chemin d'Acton à partir du 11<sup>e</sup> rang jusqu'à la route Laliberté à la limite d'Acton Vale représentant une longueur de 1.6 kilomètre;
- Un droit de passage sur le Chemin Bernier à partir du rang de l'Égypte jusqu'à la limite de Sainte-Cécile-de-Milton représentant une longueur de 800 mètres.

### **6.3 Adjudication de la soumission pour la réfection des trottoirs**

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour la réfection d'une section de trottoir du côté nord entre les rues de l'Hôtel de ville et la rue des Peupliers;

Considérant qu'on soumissionné :

Lambert & Grenier inc.	25,007.06\$, taxes incluses;
Pavage Maska inc.	27,623.32\$, taxes incluses;
Eurovia Québec Construction inc.	30,296.49\$, taxes incluses;

### **Résolution 357-10-2017**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de Lambert & Grenier inc. étant la soumission la plus basse conforme au montant de 25,007.06\$, taxes incluses.

### **6.4 Formation concernant la sécurité sur les chantiers**

Considérant que des cours de formation vont être donnés par l'APSAM concernant la sécurité sur les chantiers les 22, 23, 28 et 29 novembre 2017 à Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant que cette formation est d'une durée de 4 jours;

### **Résolution 358-10-2017**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser monsieur Daniel



Gélinas et monsieur Patrick Dolbec à participer la formation concernant la sécurité sur les chantiers et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 306\$ par personne, taxes en sus et de défrayer tout autre coût (déplacement et repas) selon la réglementation en vigueur.

#### **6.5 Formation de secourisme**

Considérant que le personnel de la municipalité a reçu la visite de représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre ;

Considérant que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre suggère fortement qu'une personne soit mandatée pour suivre les cours relatifs au programme de secourisme ;

#### **Résolution 359-10-2017**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Daniel Gélinas, directeur des travaux publics, à suivre le cours de formation en secourisme.

#### **6.6 Réparation du tracteur Steiner**

#### **Résolution 360-10-2017**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission 043748 de la firme Jolco pour l'acquisition de pièces pour la réparation du tracteur Steiner au montant de 781.64\$, taxes incluses.

#### **6.7 Mise à jour des trousse de premiers soins**

Considérant que la municipalité a reçu la visite des représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre ;

Considérant qu'il faut mettre à jour les trousse de premiers soins;

Considérant que les élus prennent connaissance de la liste à acheter;

#### **Résolution 361-10-2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à acheter le nécessaire pour la mise à jour des trousse de premiers soins pour la somme de 344.80\$, transport et taxes en sus.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7.1 Offre de services pour la mesure des boues**

Considérant que nous devons effectuer les mesures de boues dans les étangs aérés de l'usine d'épuration à cause de la réglementation provinciale;

Considérant l'offre de services 20170078 soumise par la firme Tekno;

#### **Résolution 362-10-2017**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la proposition 20170078,

option 2, de la firme Tekno en date du 14 septembre 2017 pour la somme de 3,200.00\$, taxes en sus.

## **URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

### **8.1 Demande de dérogation mineure en faveur de Ferme Beaudry & Fils inc. (distance séparatrice)**

- Considérant que** qu'un nouveau bâtiment d'élevage sera construit si le projet est accepté;
- Considérant qu'il** manquera 66 mètres de distances séparatrices entre la nouvelle étable et la résidence la plus proche pour que celle-ci soit conforme;
- Considérant qu'il** serait possible de modifier l'endroit d'implantation de la nouvelle étable tel que déposé aux plans;
- Considérant que** venir éloigner la future étable de la rue en déplaçant celle-ci vers l'arrière du lot l'éloignerait de la résidence la plus proche et minimiserait les nuisances lié aux odeurs;
- Considérant que** monsieur Martin Beaudry ne peut se prévaloir du droit à l'accroissement en lien avec les conditions de l'article 79.2.5 prévus par la LPTAAQ;
- Considérant que** l'étable existante est déjà dérogatoire d'un mètre avec le voisin et qu'elle est protégée par droit acquis;
- Considérant que** le propriétaire actuel de la résidence la plus proche (1755, 11e rang) est en accord avec la construction de cette nouvelle étable;
- Considérant que** le fait de connecter l'ancienne et la nouvelle étable par une passerelle pour jumeler les deux bâtiments n'aurait pas pour effet de rendre le projet conforme;
- Considérant que** reculer l'implantation de l'étable à 180 mètres de la résidence voisine l'exposerait aux odeurs de la fosse à lisier portées par les vents dominants du sud-ouest;
- Considérant que** rapprocher la nouvelle étable de la route rendrait possible une éventuelle expansion;
- Considérant que** la construction d'une nouvelle étable favorise le développement agricole conformément au plan d'urbanisme;
- Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

### **Résolution 363-10-2017**

#### **En conséquence,**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers **d'accepter** la demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme 2006-22, article 25.4.1, concernant les distances séparatrices soit une marge de 114 mètres pour la propriété située au 1717, 11<sup>e</sup> rang, lot 3 841 803 du cadastre du Québec, à Saint-Valérien-de-Milton.

## **8.2 Demande de dérogation mineure en faveur de Fiducie Famille Guilbert (bâtiment accessoire dans la marge avant)**

- Considérant que** selon la propriétaire Marie-Josée Guilbert, l'emplacement actuel de la maison, du puits et de la fosse septique ne permet pas d'implanter en cours latéral ou arrière le garage;
- Considérant qu'il** serait possible de construire le garage en cour latéral sans empiéter dans la bande riveraine;
- Considérant que** madame Guilbert n'a pas démontré que la réglementation d'Acton Vale ne permet pas l'implantation du garage sur son territoire;
- Considérant que** le lot étant d'un point de vue règlementaire vacant, il ne serait pas permis d'y ériger un bâtiment accessoire sans bâtiment principal;
- Considérant que** le futur garage serait à environ 7 mètres du centre de l'emprise du chemin;
- Considérant qu'** aucun plan de projet d'implantation de futures constructions n'a été présenté, il n'est pas possible de connaître avec précision la marge de recul du garage par rapport au centre de l'emprise du chemin;
- Considérant qu'** il n'existe aucune marge de recul minimale prévue au règlement puisqu'il n'est pas permis en premier lieu d'implanter un bâtiment accessoire en marge avant d'un bâtiment principal;
- Considérant que** que le comité consultatif d'urbanisme est en défaveur de la dérogation car il considère que le terrain est un lot vacant et que le garage ne sera pas conforme à la marge de recul minimale de 9 mètres prévus dans le prochain règlement.

### **Résolution 364-10-2017**

#### **En conséquence,**

Il proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à madame Marie-Josée Guilbert d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Ville d'Acton Vale à savoir si elle peut implanter sur le territoire de la Ville d'Acton Vale le bâtiment accessoire demandé.

## **LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

### **9.1 Cabane pour les marqueurs**

- Considérant que le branchement électrique ne fonctionne pas à la cabane des marqueurs du terrain des loisirs;
- Considérant que le fil électrique existant à l'extérieur n'est plus conforme aux normes;
- Considérant le manque continu de prises électriques à cet endroit pour diverses activités saisonnières;

### **Résolution 365-10-2017**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service de voirie à demander à un électricien de brancher un fil de grande capacité et d'ajouter une boîte à disjoncteur à cet endroit afin de répondre à la demande énergétique.

#### **9.2 Toile pour la patinoire et terrain de tennis**

Considérant qu'il serait opportun d'installer une toile blanche pour recouvrir le terrain de la patinoire ce qui aurait pour effet de conserver la glace plus longtemps et de protéger l'assiette du terrain de tennis;

### **Résolution 366-10-2017**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat d'une toile blanche chez Dubois Agrinovation à Saint-Rémi pour la somme de 1,400\$, plus taxes.

#### **9.3 Déshumidificateur au local des Fermières**

Considérant qu'il y a beaucoup trop d'humidité dans le local des Fermières au chalet des loisirs ;

### **Résolution 367-10-2017**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au service des travaux publics d'installer le déshumidificateur entreposé dans le local du concierge dans le local des Fermières au chalet des loisirs.

#### **9.4 Postes à afficher pour la patinoire**

### **Résolution 368-10-2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service des loisirs à afficher 2 postes de surveillants de patinoire dans le but de procéder aux entrevues et aux embauches.

#### **9.5 Module de jeux (inspection)**

Cet item est retiré.

#### **9.6 Subvention pour le spectacle de Noël**

Considérant que les Loisirs de Saint-Valérien-de-Milton organisent un super spectacle de Noël à l'église le premier décembre 2017;

Considérant qu'il y aura 450 billets en vente pour le spectacle présenté par 4 chanteurs du Nouveau-Brunswick dont Wilfred LeBouthiller et Jean-Marc Couture;

Considérant l'ampleur de ce spectacle et la demande d'aide financière des Loisirs de Saint-Valérien-de-Milton;

### **Résolution 369-10-2017**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de l'ordre de 500\$ pour le spectacle de Noël qui aura lieu le premier décembre 2017.

### **9.7 Module de jeux d'eau**

La coordonnatrice en loisirs, madame Sabrina Rainville, présentent aux membres du conseil un projet d'acquisition et d'implantation d'un module de jeux d'eau au Parc Mon Repos.

Considérant l'ampleur de ce projet des coûts qui lui sont reliés;

Considérant la demande d'aide financière demandée;

#### **Résolution 370-10-2017**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de remettre le tout au budget 2018.

### **9.8 Utilisation du stationnement extérieur du centre communautaire**

Considérant qu'il y aura une vente de garage les 7, 8 et 9 octobre 2017 ;

Considérant que la bibliothèque veut profiter de la journée pour effectuer une vente de livres le 07 octobre dans le stationnement du centre communautaire;

#### **Résolution 371-10-2017**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la bibliothèque à effectuer sa vente de livres le 07 octobre 2017 dans le stationnement du centre communautaire à la condition qu'il n'y ait pas de funérailles cette journée là.

## **10 AVIS DE MOTION**

Aucun sujet.

## **11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

## **12 AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 Paiement du décompte # 1 pour travaux effectués par Pavage Maska**

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a effectué des travaux de pavage à divers endroits du territoire ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics ;

#### **Résolution 372-10-2017**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter le paiement du décompte # 1 à Pavage Maska pour un montant de 72,289.75\$, taxes incluses.

### **12.2 Protection pour une police accident concernant les cadres et dirigeants**

Les élus prennent connaissance du libellé des protections concernant la police accident concernant les cadres et dirigeants offerte par Chapdelaine Assurance.

### **Résolution 373-10-2017**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre l'option B relativement à la protection concernant la police accident pour les cadres et dirigeants pour le coût annuel de 350\$, taxes en sus.

### **12.3 Paiement du décompte progressif # 1 à Excavation Réal Couture inc.**

Considérant que la Municipalité a effectué le changement d'un ponceau dans le chemin Larocque ;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains ;

### **Résolution 374-10-2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer le montant de 29,050.38\$, incluant les taxes, à Excavation Réal Couture et d'autoriser le directeur général à signer le document du décompte progressif # 1 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

## **13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

## **14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT**

### **Résolution 375-10-2017**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H40.

\_\_\_\_\_  
Raymonde Plamondon  
Maire

\_\_\_\_\_  
Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émets ce certificat ce 02 octobre 2017.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*